

Lundi 7 juin 2021

# L'ACTIVITE OFFSHORE RECONNUE !

FO a signé l'accord

**L'offshore est un enjeu important pour RTE dans le cadre de la transition énergétique. Cette nouvelle activité spécifique nécessite la création d'un avenant à l'accord sur le Temps de Travail applicable aux établissements Développement & Ingénierie, Fonctions Centrales et Maintenance.**

## Nos ambitions à FO :

- Des activités offshore réalisées par du personnel RTE et reconnues dans leur spécificité
- Des activités basées uniquement sur le volontariat
- Une bonne compensation des contraintes associées
- Une équité de traitement pour tous les agents avec un dispositif de prime identique

## Concrètement, que propose l'accord ?

- Une prime de découchage de 80 euros pour chaque nuit au port et 130 euros pour toute nuitée en mer (navire câblé ou flotel)
- Des interventions offshore programmées avec un déplacement la veille et un retour le lendemain
- Une augmentation de la prime annuelle de déplacement de 1000 à 2000 euros, rendue possible par la spécialisation de certaines équipes opérationnelles dont le champ d'actions sera national
- Une programmation des journées de travail sur 8h
- Une durée maximale journalière de 12 heures\*, qui intègre le temps d'embarquement et de transport en mer
- Une lettre de mission qui garantit le volontariat pour les interventions en mer et sa réversibilité, à la demande du salarié ou du manager
- Une indemnisation en Heures Supplémentaires majorées pour des décalages horaires
- Une prime d'astreinte versée en cas de sollicitation le week-end

*\* Pour les activités en mer, c'est le code maritime qui s'applique, ce qui permet de porter le temps de travail à 14 heures. FO a toutefois fait préciser que les conditions de recours aux 14h sont exclusivement liées à des difficultés de transport maritime (conditions météorologiques, circulation maritime, panne du bateau).*

## BESOIN D'INFOS COMPLÉMENTAIRES ?

Veuillez contacter vos interlocuteurs habituels ou nous écrire à [RTE-FO@rte-france.com](mailto:RTE-FO@rte-france.com)

**AGIR, NE PAS SUBIR**  
[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)